

Tremblay, Daniel (03-UG/Portneuf-Laurentides)

De: Dubreuil, Chantal (03-DE)
Envoyé: 19 janvier 2009 16:14
À: Tremblay, Daniel (03-UG/Portneuf-Laurentides)
Cc: Bastien, Héroïse (03-DE)
Objet: TR : Questions du BAPE

Bonjour Daniel,

Voici, comme promis, nos réponses écrites aux sujets et préoccupations soulevées :

[A-Réponses aux questions préparées par l'analyste du BAPE pour que la commission les pose éventuellement pendant l'audience](#)

-version pour les citoyens (vulgarisée)

[1-Pourriez-vous expliquer la signification de la classification «niveau sous-optimal de la population de cerf de Virginie dans la zone de chasse 27»](#)

D'un point de vue de la gestion du cerf, le niveau «sous-optimal» est le premier stade d'exploitation de la ressource. Donc, lorsqu'une population de cerf atteint ce niveau, il est possible de récolter des cerfs sans affecter la population. Les règlements de chasse sont alors très sévères et ne permettent qu'une faible récolte. Depuis la rédaction du plan de gestion du cerf en 2002, la population de cerf de Portneuf n'a pas cessé de s'accroître.

[2- Est-ce que la ligne projetée risque de nuire à la population de cerfs ?](#)

L'habitat du cerf dans le secteur de Portneuf est encore aujourd'hui de bonne qualité. L'implantation de la ligne projetée aura peu d'impact sur son habitat et sur la population de cerf.

Pour la localisation des aires de confinement et ravages de cerf de Virginie par rapport au tracé de la ligne, voir la carte A milieu naturel et humain de l'étude d'impact volume 2 – Annexes.

[3- Est-ce que l'ouverture du territoire par l'entreprise et les chemins d'accès pourrait augmenter le prélèvement de cerfs par la chasse et cause une surexploitation locale de cette ressource ?](#)

Il est vrai que l'augmentation de l'ouverture du territoire pourrait augmenter les opportunités de chasse. Toutefois, le territoire ainsi «ouvert» se situe en terres privées, ce qui limite le nombre de chasseurs sur le territoire. S'il y a avait une surexploitation locale, est ne pourrait être que temporaire, car les cerfs sont des animaux qui se déplacent beaucoup sur le territoire.

-version pour les commissaires

[1-Pourriez-vous expliquer la signification de la classification «niveau sous-optimal de la population de cerf de Virginie dans la zone de chasse 27»](#)

Le niveau de population «sous-optimal », tel que décrit dans la plan de gestion de

population du cerf de Virginie 2002-2008, se définit comme « le premier stade de l'exploitation par la chasse. À ce niveau, la chasse débute lentement avec une exploitation centrée sur le segment des mâles adultes, afin de permettre la croissance de la population. Les cerfs sans bois (femelles et veaux) peuvent y être exploités lorsque les populations sont à la hausse ou près du seuil optimal».

La population de cerfs de la zone de chasse 27 est donc suffisamment importante pour permettre une exploitation par la chasse en permettant dans un premier temps, la récolte des mâles seulement. Si toutefois le niveau de population augmente durant la durée du plan de gestion 2002-2008, il est alors permis de récolter des femelles et des veaux (cerfs sans bois). La décision de permettre ou de ne pas permettre la récolte de cerfs sans bois est prise annuellement.

En 2006 et en 2007, le niveau de population de cerfs était suffisant pour permettre la récolte de cerfs sans bois. À l'automne 2008, en raison de l'hiver 2007-2008 difficile, il n'a pas été permis de récolter de cerfs sans bois. La décision de permettre la récolte de cerf sans bois en 2009 sera prise en avril.

2- Est-ce que la ligne projetée risque de nuire à la population de cerfs ?

Il est vrai que la lignée projetée amènera une perte de boisés qui sont susceptibles d'être utilisés par le cerf de Virginie. Cette perte est toutefois de faible superficie (57 ha). De plus, la région possède encore plusieurs aires de confinement dans le secteur. Il est cependant important de débiter les travaux de déboisement à la fin de l'automne afin de permettre aux cerfs de se déplacer vers d'autres aires de confinement à proximité, avant l'arrivée de l'hiver.

Pour la localisation des aires de confinement et ravages de cerf de Virginie par rapport au tracé de la ligne, voir la carte A Milieu naturel et humain de l'étude d'impact volume 2 – Annexes.

3- Est-ce que l'ouverture du territoire par l'entreprise et les chemins d'accès pourrait augmenter le prélèvement de cerfs par la chasse et cause une surexploitation locale de cette ressource ?

Il est vrai que l'augmentation de l'ouverture du territoire pourrait augmenter les opportunités de chasse. Toutefois, le territoire ainsi «ouvert» se situe en terres privées, ce qui limite le nombre de chasseurs sur le territoire. Il faut également noter que les cerfs se déplacent beaucoup, surtout les jeunes mâles qui évitent la compétition en se dispersant sur le territoire. Si, par un hasard, le secteur subissait une réduction de sa population cela ne serait que temporaire.

B-Préoccupations soulevées par le public durant la période d'information et de consultation publique

Selon le document fourni par le BAPE, aucune des préoccupations soulevées ne touche la faune ou les habitats fauniques. Les réponses aux préoccupations concernant les milieux humides devront être posées au MDDEP. Concernant ces milieux humides le MRNF ne détient aucune informations de plus, sur la faune et les habitats, par rapport à ce qui est présenté dans l'étude d'impact.

C-Réponses au questionnaire amené par le président du BAPE dans sa lettre au sous-ministre du MRNF visant à demander la participation de personnes-ressources du MRNF à cette audience

1- Laisser en place les chemins d'accès :

Qu'il y ait ou non construction d'une piste cyclable, les ponceaux construits sur les chemins d'accès devront être des ponceaux permanents, construits en respectant les règles de l'art en matière de ponceau, soit l'équivalent de ce qui est demandé dans le règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier public.

2- La valeur faunique de la rivière Charland dont la source draine le terrain retenu pour la construction du poste projeté :

Le MRNF n'est pas en mesure d'apporter plus d'information sur la valeur faunique de ce cours d'eau par rapport à ce que contient l'étude d'impact aux pages p-3-25 et 3-26 du rapport principal. Plusieurs espèces de poisson du Saint-Laurent fréquentent la partie aval de ce cours d'eau, du fleuve jusqu'au premier point de point de rupture de pente important. Dans la section en amont de ce point, selon l'étude d'impact, des cyprinidés sont présents mais l'omble de fontaine ne fréquente pas ce cours d'eau. Les inventaires réalisés par HQ ont montré une importante production de mulot à cornes et d'autre cyprins dans cette rivière, en aval de la route de Fossambault, où il a été noté une densité élevée d'adultes et d'alevins. En amont de la route Fossambault, ce cours d'eau ne constitue cependant pas un habitat du poisson.

2- Le cerf de Virginie et la petite faune (période de déboisement, mesures d'atténuation et de protection)

Il est important de débiter les travaux de déboisement à la fin de l'automne afin de permettre aux cerfs de se déplacer vers d'autres aires de confinement à proximité, avant l'arrivée de l'hiver. De plus on pourra examiner la possibilité de laisser sur place les résidus de coupe afin de fournir de la nourriture aux cerfs durant l'hiver.

Le MRNF ne dispose pas d'information spécifique sur la petite faune dans ce secteur, autre que celle disponible dans l'étude d'impact.

3- les mesures d'entretien et de gestion de l'emprise

L'épandage de pesticides devrait être prohibé dans cette emprise. Le maintien par HQ de ponceaux permanents et conformes aux règles de bonnes pratiques en matière d'installation et d'entretien de ponceaux (i.e. RNI) devraient être exigé.

Pour terminer, Daniel, n'hésite pas à venir nous voir ou à nous appeler. Pour un premier niveau de réponse c'est Chantal. Si cela porte sur la faune terrestre et que c'est plus pointu, c'est Héloïse. **Pendant l'audience, le numéro pour nous joindre (cellulaire) est le suivant : 418-571-5271.**

Héloïse Bastien
 Direction de l'expertise
 Énergie, Faune, Forêt, Mines et Territoires
 de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
 Téléphone : (418) 644-1778 poste 305
 Télécopieur : (418) 646-2394

et

Chantal Dubreuil

Biologiste, M.Sc.

Coordonatrice régionale Habitats fauniques

Direction de l'expertise Énergie, Faune, Forêt, Mines et Territoires de la Capitale-Nationale, MRNF

365, 55e rue Ouest, Québec, (Qc), G1H 7M7

Tél: (418) 644-1778, poste 306

Fax: (418) 646-2394

chantal.dubreuil@mrnf.gouv.qc.ca

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca>

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci.

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci.